

Comité de Direction
case postale 24
1268 Begnins
Tél. 078 888 20 18
secretariat@aise-vd.ch

**Association Intercommunale
Scolaire de l'Esplanade
(AISE)
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'AISE DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018
AU FOYER DU COMPLEXE SCOLAIRE DU BOIS-DE-CHENES A
COINSINS**

Monsieur Antoine Nicolas Président ouvre la séance à 20h00, salue l'assemblée et remercie les membres pour leur présence. Il remercie la Commune de Coinsins pour son accueil et annonce que la séance est enregistrée.

L'ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Assermentations de Monsieur Jean-Claude Bissat, Commune de Vich et de Monsieur Charles-Olivier Humbert, Commune de Le Vaud.
3. Approbation du procès-verbal du 25 avril 2018.
4. Communications du bureau.
5. Communications du Comité de Direction.
6. Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur les nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade – **Préavis N°05/2018.**
7. Nomination d'une Commission ad hoc pour le règlement des loyers.
8. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion et des finances.
9. Nomination d'un scrutateur suppléant.
10. Divers et propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 17 présents, 7 excusés, 1 absent et deux démissionnaires (Bassins).

Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

Point 2 **Assermentations**

Le Président procède aux assermentations suivantes :

- Monsieur Jean-Claude Bissat, Commune de Vich, membre du Conseil Intercommunal remplaçant de Madame Ipek Trigg, démissionnaire.

- Monsieur Charles-Olivier Humbert, Commune de Le Vaud, membre du Conseil Intercommunal remplaçant de Monsieur Christian Durand, démissionnaire.

Après avoir solennisé la promesse légale, ils entrent en fonction immédiatement. Le Président les remercie, les félicite pour leur engagement et leur souhaite la bienvenue dans l'Association.

Point 3 Pièce 054 Approbation du procès-verbal du 25 avril 2018

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins deux abstentions tel que présenté. Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

Point 4 Communications du bureau

Le Président a reçu un courrier de la Municipalité de Coinsins daté du 12 avril 2018. Ce courrier, dont il donne lecture, évoque les constructions scolaires sur le site de Coinsins.

Point 5 Communications du Comité de Direction

Madame Etoupe est excusée car retenue par une séance à Saint-George.

Madame Claudine Vanat-Gachet

Madame Vanat-Gachet souhaite la bienvenue à Madame Antonella Salamin qui a été assermentée au Comité de Direction de l'AISE, par le Président du Conseil Intercommunal, le 24 août 2018.

Couvert du préau à Le Vaud

Le Comité de Direction avait informé le Conseil de la vente du préau. Cependant, faute de solvabilité, cette vente n'a pas pu se concrétiser et ce couvert a été repris par le zoo de la Garenne qui offrira des billets d'entrée à tous les élèves de notre établissement scolaire.

Camps scolaires

Suite à l'arrêté du Tribunal Fédéral concernant la gratuité des sorties scolaires la situation du Canton de Vaud est la suivante : s'appuyer sur la directive 134 datant de 2014 qui est toujours en vigueur. A ce jour il n'y a pas de litige avec des parents dans notre établissement.

Mobilier

Tout le mobilier devant être remplacé en urgence a été livré dans les différentes écoles. La société Zesar, qui avait été sélectionnée par le Comité de Direction, a donné entière satisfaction.

L'ancien mobilier a été emmené par l'Association Interbroc qui remercie l'AISE chaleureusement pour les dons.

La suite de renouvellement du mobilier est en cours.

Démission des Municipaux à Bassins

Trois municipaux de Bassins ont démissionné à l'issue du Conseil communal du 25 septembre 2018. Pour notre Association cela représente trois démissions :

- Messieurs Vukasovic et Mazzariol pour le Conseil Intercommunal
- Mme Martini pour le Comité de Direction.

L'AISE ne peut que regretter la perte d'éléments très impliqués dans les dossiers de notre Association. Mme Martini s'est très rapidement intégrée et a marqué son passage au Comité de Direction par une réactivité et un professionnalisme très appréciable.

Madame Anne Stiefel

Transports

Mme Stiefel annonce que les transports sont en place et que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Elle remercie une fois encore les Communes pour leur précieuse collaboration dans la distribution des abonnements.

Martin Bryner

M. Bryner explique que la mise à l'enquête complète des modulaires à Vich est en cours. Le Comité de Direction souhaite que les travaux soient terminés après les vacances scolaires d'octobre 2018.

Les cours facultatifs rencontrent un grand succès à Vich, Le Vaud et Begnins.

Point 6

Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur les nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade – Préavis N°05/2018.

Pièce 055 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°05/2018
Le CoDir demande au Conseil intercommunal d'accepter le préavis N°05/2018 tel que présenté.

Pièce 056 Lecture du rapport de la Commission de révision du règlement du Conseil Intercommunal et des statuts préavis N°05/2018 par Monsieur Jacques Mugnier
qui recommande aux membres du Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°05/2018 ainsi que les nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade.

Discussions et remarques :

Au nom de la commission ad hoc, Monsieur Luc Mouthon dépose un amendement portant sur l'article 26 des statuts.

L'amendement proposé est le suivant :

Article 26 :.... Les terrains appartenant à une Commune seront mis à la disposition de l'AISE sous la forme d'un droit de superficie au franc symbolique.

En cas d'éventuelles opportunités il est possible d'établir une convention particulière entre les parties sous réserve de l'acceptation du Conseil Intercommunal.

Monsieur Stéphane Gabriel, Vice-Président, reprend la Présidence afin de laisser la parole à Monsieur Antoine Nicolas.

Monsieur Antoine Nicolas ne comprend pas pourquoi les terrains devraient être mis à disposition au franc symbolique.

Monsieur Luc Mouthon propose le droit distinct permanent (DDP) portant sur plusieurs années et laissant la possibilité aux Communes de récupérer un terrain.

Monsieur Michel Peytregnet soutient Monsieur Antoine Nicolas et ne pense pas que l'amendement proposé soit la bonne solution.

Madame Chantal Landeiro annonce qu'il y a 25 ans la Commune de Le Vaud a acheté le site scolaire des Curtils qu'elle a pourtant mis à disposition de l'AISE au franc symbolique.

Madame Claudine Vanat-Gachet rappelle que le site scolaire de Vich n'a pas de salle de gymnastique car celle-ci appartient actuellement à une école privée. Le Comité de Direction voit plutôt, comme opportunité, la possibilité d'acquérir des terrains pour construire des classes mais aussi des cantines, des salles de gymnastique ou autres locaux.

Monsieur Michel Peytregnet propose d'amender cet amendement de la manière suivante :

*Article 26 :.... Les terrains appartenant à une commune seront **EN PRINCIPE** mis à la disposition de l'AISE sous la forme d'un droit de superficie au franc symbolique.*

En cas d'éventuelles opportunités il est possible d'établir une convention particulière entre les parties sous réserve de l'acceptation du Conseil Intercommunal.

La séance est levée pour une minute de discussion entre les membres de la Commission ad 'hoc

Retour à la discussion.

Les membres de la Commission ad 'hoc ne souhaitent pas ajouter les mots « en principe » et gardent donc leur amendement tel que présenté.

M. Peytregnet se rallie à cet amendement.

Le Président passe au vote de l'amendement de M. Mouthon

Par 8 non, 7 oui et 1 abstention le Conseil Intercommunal décide de refuser l'amendement proposé par Monsieur Luc Mouthon.

Monsieur Antoine Nicolas dépose un amendement portant sur l'article 25 des statuts :

L'amendement proposé est le suivant :

Cette indemnité comprend notamment la rémunération des intérêts et l'amortissement des capitaux engagés, les frais d'entretien, ainsi que les charges d'exploitations (chauffage, éclairage, conciergerie, services, assurances, taxes et fonds de renouvellement).

Madame Claudine Vanat-Gachet rappelle que les Communes peuvent actuellement construire à n'importe quel prix ce qui peut faire exploser les budgets des Communes dans le cas où l'AISE assumerait le 100% des intérêts.

Madame Chantal Landeiro rappelle que les statuts ne doivent pas fixer de mécanisme financier, ils sont la « colonne vertébrale » de l'Association. Un règlement des loyers sera proposé au Conseil Intercommunal après validation des statuts par les Communes.

Monsieur Antoine Nicolas explique que trois Communes n'ont pas d'écoles et, à sa connaissance, trois Communes sont tout à fait au clair sur leurs emprunts. Il n'y aurait donc au maximum que 4 Communes dont les emprunts ne seraient pas clairement affectés à l'école. Comme il lui semble raisonnable de penser que la moitié de ces Communes a également des emprunts bien affectés, cela signifierait donc que seules une à deux Communes seraient en peine de montrer des emprunts clairement affectés. Que cette (ou ces) exception(s) crée(-nt) la règle ne lui semble pas juste.

Madame Chantal Landeiro rappelle que les Communes ont pu ou pourraient à l'avenir, cumuler des emprunts lors des renouvellements d'hypothèques ce qui fait perdre le suivi des emprunts de base.

Le Président passe au vote de l'amendement de M. Nicolas

Par 10 non, 4 oui et 2 abstentions le Conseil Intercommunal décide de refuser l'amendement proposé par Monsieur Antoine Nicolas.

Le Vice-Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°05/2018,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de révision du règlement du Conseil Intercommunal et des statuts,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide par 8 oui, 6 non et 2 abstentions,

- D'adopter le préavis N°05/2018 ainsi que les nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade.

Point 7 Nomination d'une Commission ad 'hoc pour le règlement des loyers.

Madame Vanat-Gachet propose de nommer une Commission de 10 membres :

Le Président passe au vote de la proposition de Mme Vanat-Gachet

La proposition est acceptée à une large majorité. Les membres seront communiqués par les greffes communaux au secrétariat de l'AISE dans les meilleurs délais.

Point 8 Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion et des finances.

Suite à la démission de Madame Ipek Trigg et à la nomination de Madame Antonella Salamin au Comité de Direction, un membre suppléant doit être nommé à la Commission de gestion et des finances.

Madame Manuela Foster Bell devient membre permanent.

Monsieur Jean-Claude Bissat est proposé, il est élu à l'unanimité en tant que membre suppléant.

Point 9 Nomination d'un scrutateur suppléant au bureau.

Suite à la démission de Madame Ipek Trigg et à la nomination de Madame Antonella Salamin au Comité de Direction, un scrutateur suppléant doit être nommé au bureau.

Monsieur Nicolas Beck devient scrutateur.

Madame Sylvie Müller se propose elle est élue à l'unanimité en tant que scrutatrice suppléante au bureau.

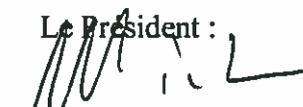
Point 10 Divers et propositions individuelles

La parole n'est pas demandée.

Monsieur Serge Cerato souhaite la bienvenue à tous à Coinsins et un verre de l'amitié est offert.

Séance levée à 21h30

Le Président :


Antoine Nicolas



La Secrétaire :


Vanessa Wicht